

030/2005 - Loi Portant ratification de l'ordonnance N°004-TER/PR/2005

Présidence de La République République gabonaise

Union-Travail-Justice

LOI N°030/2005
PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°004 TER/PR/2005 PORTANT MODIFICATION
DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N °005! 200 I
DU 27 JUIN 2001 PORTANT REGLEMENTATION DU SECTEUR
DES TELECOMMUNICATIONS EN REPUBLIQUE GABONAISE.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République , Chef de l'Etat, Promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1 er : Est ratifiée l'Ordonnance n0004 TER/PR/2005 portant modification de certaines dispositions de la loi n0005/2001 du 27 juin 200 I portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise, en application de la loi n0017/2005 du 30 juin 2005 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant l'intersession parlementaire.

Article 2: L'article 124 nouveau de l'article 2 de l'Ordonnance n0004 TER/PR/2005 portant modification de certaines dispositions de la loi n0005/200 I du 27 juin 200 I portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise est modifié et se lit désormais comme suit:

Article 124 nouveau: La direction est placée sous l'autorité d'un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé des Télécommunications, parmi les agents du secteur public ou privé justifiant d'une ancienneté de sept (7) ans au moins et d'une expérience professionnelle avérée dans les domaines techniques, juridique, économique ou financier des Télécommunications. »

Article 3: La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat;
Fait à Libreville, le 30 Dec 2005



Le Premier Ministre,



LEONARD M'BOUMBE EMANE

PREMIER MINISTRE
REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE
LE MINISTRE

Le Ministre des Postes et Télécommunications



Pr. Daniel ONA OMO

MINISTRE des Postes et Télécommunications
REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE
LE MINISTRE

Le ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la privatisation



LE MINISTRE D'ETAT

MINISTRE de l'ECONOMIE, des FINANCES, du BUDGET et de la PRIVATISATION
REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

Paul **TOUNGUI**